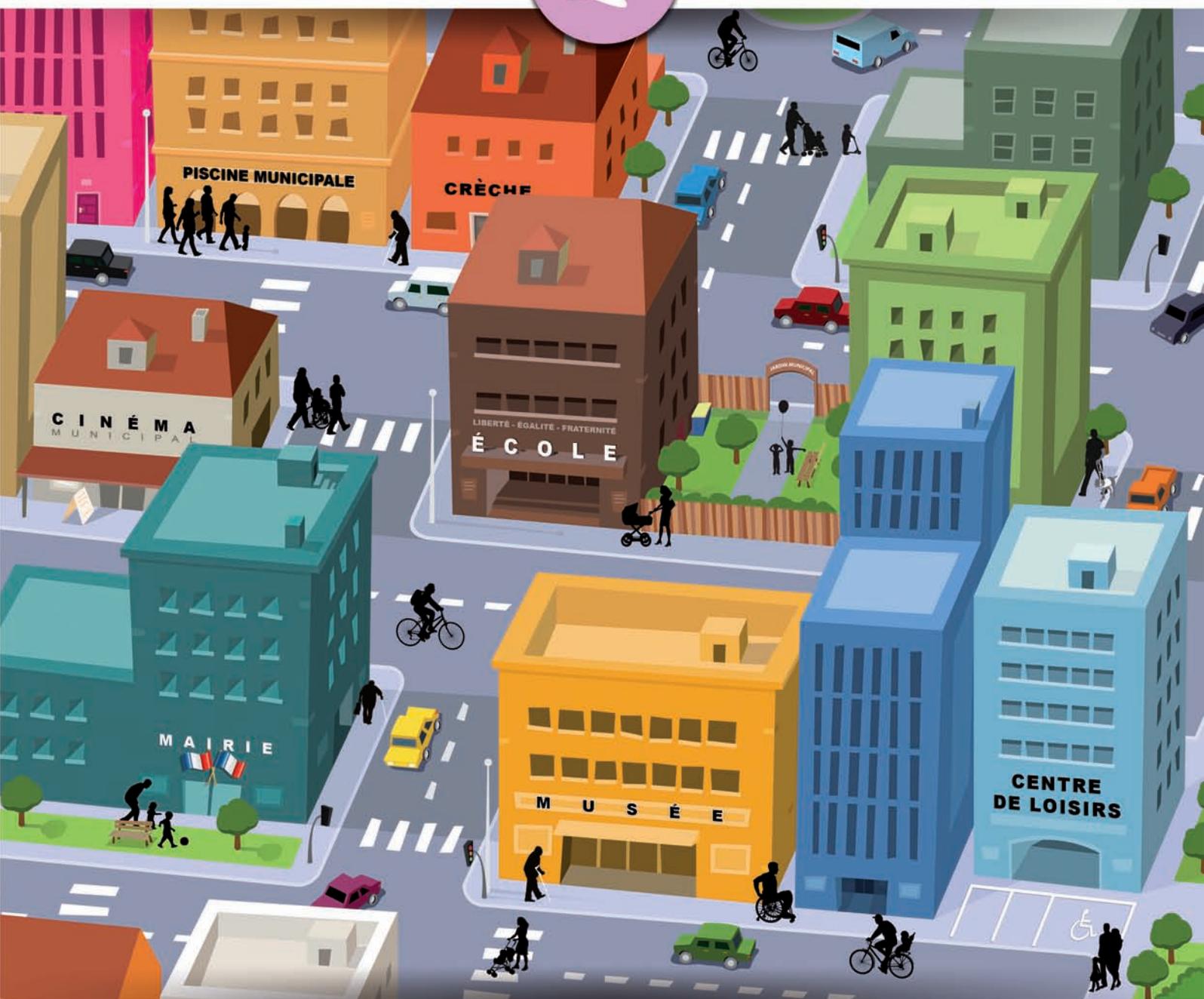


PACTE HANDICAP 2014

Pour une cité garantissant

l'accès à tout pour tous



É l e c t i o n s m u n i c i p a l e s 2 0 1 4



Fédération des APAJH
au service de la personne en situation de handicap



Les maires et leurs équipes municipales ont un rôle majeur à jouer dans la construction d'une société inclusive, qui s'adapte aux besoins de tous et laisse sa place à chacun.

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » présente des obligations en termes d'accessibilité pour les communes.

La Fédération des APAJH, première association tout handicap, appelle les candidats républicains à respecter les dispositions de ce texte fondateur.

Aujourd'hui, il est essentiel de dépasser la dimension physique de l'accessibilité et de prendre en compte tous les types de handicaps, à tous les âges et dans tous les domaines de la vie.

Les maires et leurs équipes exercent des compétences en lien direct avec le handicap. Ils sont en charge des espaces communaux.

Ils ont un rôle déterminant en matière d'apprentissage du vivre ensemble dès le plus jeune âge, d'accès à un parcours de scolarisation de droit commun, de citoyenneté en facilitant l'accès au vote et aux démarches administratives.

A l'occasion des élections municipales, **la Fédération des APAJH appelle les candidats républicains à signer son Pacte handicap Municipales 2014**, et à construire une Cité garantissant l'accès à tout, pour tous.

La Fédération des APAJH invite donc les candidats républicains **à s'engager** de façon déterminée **vers l'accessibilité universelle** qui permet de garantir l'égalité des droits pour tous les citoyens.

1. Des communes mobilisées pour l'inclusion des enfants dans la Cité, creuset du vivre-ensemble

☞ Garantir l'accueil en crèche de l'enfant en situation de handicap

- Des lieux accessibles
- Des personnels formés
- Des coopérations avec les secteurs sanitaire et médico-social pour garantir la continuité de parcours et un accueil de qualité

☞ Garantir l'accessibilité de l'École

- Formation des personnels des écoles relevant des compétences municipales (ATSEM, intervenants municipaux en sport, en musique ...)
- Mise en place de dispositifs pour favoriser l'accessibilité tous handicaps tant des locaux que du matériel : circulation intérieure, signalétique, chemins d'accès, ascenseurs, rampes, ...
- Des outils numériques adaptés

☞ Accueillir les enfants en situation de handicap dans les temps consécutifs à la classe dans le cadre de la nouvelle organisation des temps de l'enfant

- Développement d'activités en adéquation avec les besoins des jeunes en situation de handicap
- Formation des animateurs des structures d'accueil collectif de loisirs
- Participation au financement des accompagnants individuels quand ils interviennent hors temps scolaire



2. Garantir et programmer l'accessibilité de l'espace public

☞ Mise en accessibilité des établissements recevant du public

- Plans de circulations autour et à l'intérieur des locaux adaptés
- Places de stationnement
- Ascenseurs
- Equipement et mobilier adaptés
- Prévoir des réserves foncières afin de faciliter l'installation de structures pour personnes en situation de handicap

☞ Mise en accessibilité des voiries, des espaces publics et des jardins publics

- Mobiliers urbains laissant un passage pour les personnes en fauteuil roulant
- Bandes podotactiles
- Signalisation visuelle et sonore
- Matériel urbain adapté
- Mise en place de 2% de places adaptées
- Mutualisation au niveau des communautés de communes pour encourager la formation des personnels techniques (chauffeurs, contrôleurs ...)

☞ Mise en accessibilité des transports en commun

- Cheminement dégagé de tout obstacle
- Hauteur adaptée de l'arrêt par rapport au véhicule de transport en commun
- Renouvellement programmé des matériels



3. Offrir des activités sportives, culturelles et de loisirs accessibles

☞ Garantir l'accès aux pratiques culturelles

☞ Formation des professionnels au handicap

☞ Mise en accessibilité tous handicaps des lieux culturels, sportifs et de loisirs, avec par exemple :

- Installer une boucle magnétique, **dans les cinémas, théâtres**, et spectacles décrits de manière sonore
- Favoriser les visites thématiques **dans les musées**, former les personnels à des formes différentes de compréhension
- Veiller à des programmations faisant une place aux artistes en situation de handicap
- Rendre **les salles polyvalentes** accessibles (repère continu, signalisation adaptée et sanitaires adaptés)
- Rendre les activités sportives accessibles



4. Garantir aux personnes en situation de handicap les conditions d'une citoyenneté réelle

☞ Des personnes en situation de handicap ayant accès à la vie politique

- Encourager la représentativité **des personnes en situation de handicap sur les listes de candidats**
- Se rapprocher des associations du secteur du handicap afin de mener cette réflexion

☞ Des mairies proposant des services administratifs accessibles :

- Doublage des informations sonores par des informations visuelles
- Signalétiques repérables et compréhensibles
- Un éclairage de qualité qui ne crée pas de gêne visuelle
- Des équipements utilisables en position debout ou assise
- Des personnels formés à l'accueil des personnes présentant différents handicaps
- Faciliter l'accès des centres communaux d'action sociale (CCAS)

☞ Des bureaux de vote accessibles :

- Sensibiliser et mobiliser les membres du bureau de vote à l'accueil des personnes en situation de handicap
- Organiser le déplacement jusqu'au bureau de vote
- Faciliter l'accès au bureau de vote (rampe, largeur des couloirs et passage des portes assez larges, bon éclairage)
- Mettre en place un isoiloir facilitant l'accès des personnes à mobilité réduite
- Respecter le dépôt du bulletin et l'émargement par les personnes elles-mêmes (hauteur de l'urne, ou encore guide signature de couleurs contrastées ...)
- Mettre en place des tables, tablettes ou urnes adaptées : mise en place de machines de vote accessibles aux électeurs en situation de handicap

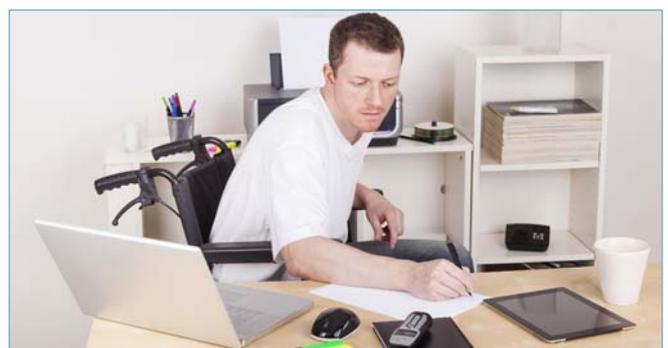
5. Développer des pratiques d'employeur exemplaire

☞ Atteindre et garantir les 6% d'emploi en passant un accord d'évolution avec le FIPHFP qui permet de :

- Sensibiliser et former l'encadrement
- Favoriser le recrutement direct et indirect des demandeurs d'emploi bénéficiaires de la reconnaissance de travailleur handicapé
- Mener à bien des actions d'adaptation des postes, de maintien dans l'emploi et de reclassement
- Accompagner dans l'emploi les agents en situation de handicap tout au long de leur carrière

☞ Dans le cadre des achats responsables, faire appel systématiquement au secteur protégé

- Penser à intégrer les Entreprises Adaptées (EA) et Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) dans la veille du marché fournisseurs
- Permettre l'accès à la commande publique des ESAT / EA via les modes de passation des marchés publics





www.apajh.org

A propos de la Fédération des APAJH...

Créée en 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants... La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...). Présente dans 90 départements, elle accompagne 30 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans plus de 630 établissements ou services. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.

Contact presse

Contact :

Sophie LEMAIRE

Responsable Presse - Relations avec les élus

Tél. : 01 44 10 23 48

s.lemaire@apajh.asso.fr